Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Plaine du Rhin

2 rue Salin de Niar 68600 NEUF-BRISACH - Tél : 03 89 72 69 55 - email : accueil@siaepplainedurhin.fr

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'

EAU POTABLE

2024

Présentation conforme à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

SOMMAIRE

Présentation du territoire desservi **p. 4**

Eau potable **p. 6**

1. Caractérisation technique du service p. 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service p. 8
3. Financement des investissements p.10
4. Indicateurs de performance p. 12

Annexes **p. 20**

1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse p. 20

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Présentation du territoire desservi

Assurant la compétence d'adduction en eau potable, **le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Plaine du Rhin est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique** (SIVU).

En 2024, il approvisionne en eau potable 17 communes situées le long du Rhin, soit environ 21 343 habitants (INSEE).

Le territoire s'étend du sud au nord (Heiteren à Artzenheim) sur environ 20 km et d'est en ouest (Geiswasser à Widensolen) sur environ 10 km.

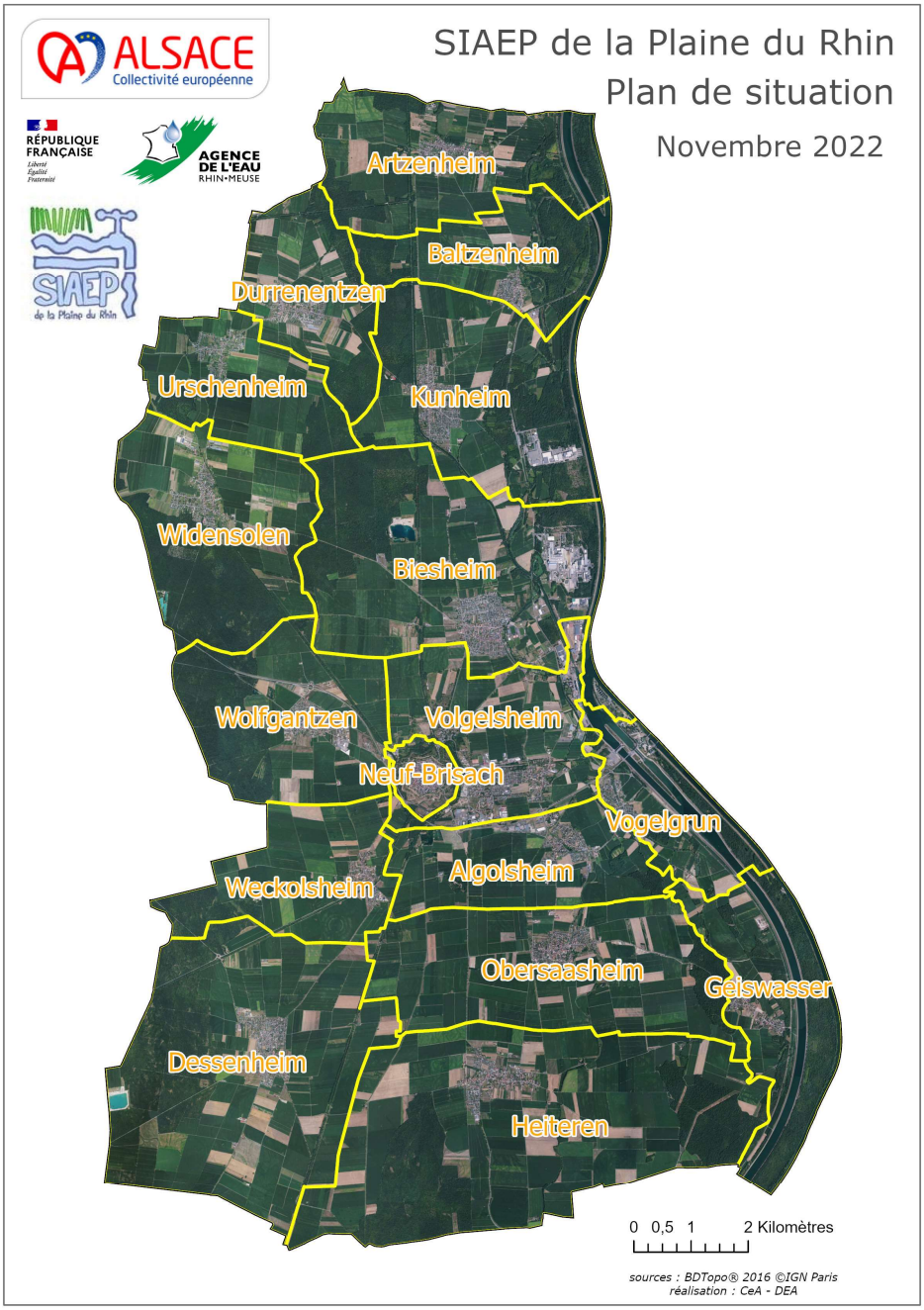

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants
ALGOLSHEIM	1 143
ARTZENHEIM	876
BALTZENHEIM	571
BIESHEIM	2 571
DESSENHEIM	1 461
DURRENENTZEN	1 071
GEISWASSER	337
HEITEREN	1 084
KUNHEIM	1 890
NEUF-BRISACH	1 959
OBERSAASHEIM	1 052
URSCHENHEIM	811
VOGELGRUN	637
VOLGELSHEIM	2 743
WECKOLSHEIM	731
WIDENSOLEN	1 234
WOLFGANTZEN	1 172
Total	**21 343**

Le Syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau Potable :
• Production
• Transport
• Protection des points de prélèvement
• Stockage
• Traitement
• Distribution

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Eau potable

1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe. Les travaux sont sous-traités à une entreprise dans le cadre d'un marché public annuel à bons de commande.

Nature des ressources en eau

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :

Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé 2024 (m^3)
Algolsheim : DUP 17/07/1981 - Ancien puits (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes - Nouveau puits (profondeur 49 m) 1 puits 2 pompes	 80/115 m3/h 150/162 m3/h	 N. C. N. C.	 743 261
Biesheim : DUP 06/12/1974 - 1 puits (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes	 120/120 m3/h	 N. C.	 341 745
Durrenentzen, Forêt de Kunheim : DUP 25/06/2010 - vers Baltzenheim (profondeur 18 m) 1 puits 2 pompes - vers Urschenheim (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes	 210/210 m3/h 105/115 m3/h	 N. C. N. C.	 184 063 174 330
Geiswasser : DUP 28/02/1973 - 1 puits (profondeur 25 m) 1 puits 3 pompes *** En variation de débit car injection directe sans réservoir**	 20-70 m3/h*	 N. C.	 11 861
Heiteren : DUP 18/06/1974 - 1 puits (profondeur 20 m) 1 puits 2 pompes	 / m3/h	 N. C.	 133 641
Total :	-	N. C.	**1 588 901**

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Châteaux d'eau	Capacité en m3	Hauteur Cuve en mètre
Baltzenheim	300	30
Biesheim	900	38
Heiteren	340	40
Urschenheim	300	33
Volgelsheim	1 000	40

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2023	2024
ALGOLSHEIM	451	448
ARTZENHEIM	349	344
BALTZENHEIM	272	273
BIESHEIM dont Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	1025	1017
DESSENHEIM	573	577
DURRENENTZEN	436	430
GEISWASSER	149	150
HEITEREN	435	437
KUNHEIM	703	708
NEUF-BRISACH	1000	1000
OBERSAASHEIM	463	469
URSCHENHEIM	343	345
VOGELGRUN	292	293
VOLGELSHEIM	965	964
WECKOLSHEIM	298	302
WIDENSOLEN	506	515
WOLFGANTZEN	557	567
Total	**8 817**	**8 839**

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice

La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2023	2024
ALGOLSHEIM	42 186	44 968
ARTZENHEIM	30 449	30 419
BALTZENHEIM	21 758	20 773
BIESHEIM dont Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	250 661	248 338
DESSENHEIM	51 619	53 062
DURRENENTZEN	36 296	34 906
GEISWASSER	12 496	11 643
HEITEREN	38 637	37 823
KUNHEIM	69 020	68 277
NEUF-BRISACH	89 580	84 503
OBERSAASHEIM	38 672	39 746
URSCHENHEIM	27 385	27 052
VOGELGRUN	78 852	67 790
VOLGELSHEIM	157 261	154 983
WECKOLSHEIM	28 784	27 021
WIDENSOLEN	43 389	43 365
WOLFGANTZEN	46 911	45 667
Total	**1 063 956**	**1 040 336**

	2023	2024
- Abonnés domestiques	922 512 m³	891 714 m³
- Abonnés non-domestiques Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	141 444 m³	148 622 m³
Total	**1 063 956 m³**	**1 040 336 m³**

Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ **190 km**.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1er janvier 2024	Tarif
Frais d'accès au service	Néant
Consommation	
• Part fixe (€ HT/an) compteur de 15 à 20 mm	40,00 €
• Part proportionnelle (€ HT/m³)	1,25 €
Taxes et redevances	
• TVA	5,50 %
• Redevance pollution domestique (€ HT/m³)	0,350 €

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 03/03/2022 effective à compter de la 2ème relève 2022 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable. (Part Fixe)
- La délibération du 14/03/2023 effective à compter de la 2ème relève 2023 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable. (Part Variable)
- La délibération du 03/12/2024 effective à compter du 1er janvier 2025 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable. (Part AERM)

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :

Au 1er janvier 2024 :

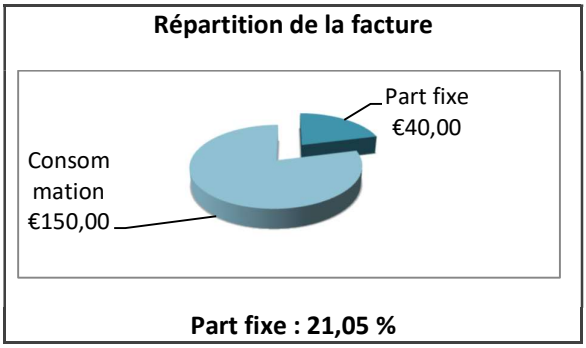

Total TTC : 225,77 € (Avec redevances AERM)

Au 1er janvier 2025 :

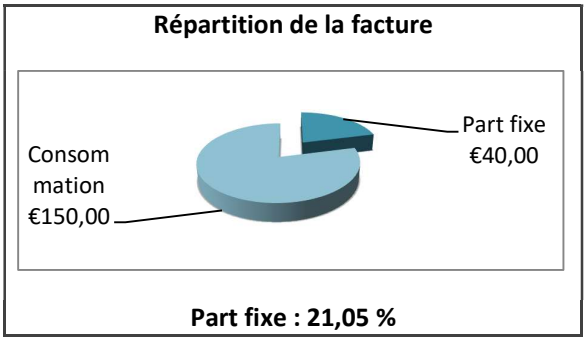

Total TTC : 244,76 € (Avec redevances AERM)

Tarification

Eléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Tarif du m3, Part fixe	*Pas d'évolution cet exercice*
Redevances AERM	*Réforme des redevances AERM : Redevance consommation et performance*

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Recettes 2024 HT

Ventes d'eau totale (part variable)	1 304 143,40 €
Autres prestations auprès des abonnés (part fixe)	357 517,97 €
Frais de gestion des branchements	26 534,87 €
Subventions	0,00 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

À la suite d'une étude menée en 2004 par le laboratoire IRH et commandée par l'ARS, il a été conclu que **le Syndicat n'est pas concerné par les branchements en plomb**.

Montants financiers 2024 HT

Montants des travaux engagés (Chap. 21 +23)	1 372 283,95 €
Montants des subventions	0,00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	1 402 939,88 €
Montant remboursé durant l'exercice	98 530,24 €
Dont en capital	83 981,18 €
Dont en intérêts	14 549,06 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements des biens suivants :

Amortissement	Montant amorti
Licences	9 855,45 €
Terrains nus	0,00 €
Terrains bâtis	861,00 €
Autres terrains	0,00 €
Bâtiments	24 395,76 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 101,18 €
Autres constructions	0,00 €
Installations complexes spécialisées	3 567,15 €
Installation à caractère spécifique : réseau d'adduction d'eau	254 762,60 €
Matériel industriel	9 428,10 €
Outillage industriel	233,00 €
Agencements et aménagements du matériel	0,00 €
Matériel spécifique d'exploitation : compteurs	112 671,22 €
Installations, matériels et outillage techniques	1 050,00 €
Matériel de transport	217,00 €
Matériel de bureau et informatique	7 648,50 €
Mobilier	1 766,99 €
Autres	458,00 €
Total	**431 015,95 €**

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Programmes pluriannuels de travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- L'équipement progressif des châteaux d'eau en appareil de mesure des principales caractéristiques de l'eau : température, turbidité, pH et enfin concentration en chlore libre.

- renouvellement ou ajout de vannes principales par secteur afin de mieux maîtriser les coupures d'eau en cas de fuite par exemple.

- Achat de système de pré localisation des fuites afin de détecter plus rapidement les pertes sur le réseau maillé.

- Pose de compteurs dans les cimetières et lieux publics encore non-équipé.

- Le déploiement de la radio-relève est envisagé pour les années à venir afin de faciliter aux abonnés et aux techniciens la relève semestrielle des compteurs et de permettre à ces derniers de dégager du temps pour d'autres missions comme l'entretien des sites et installations de production et de stockage de l'eau potable.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DURRENENTZEN 1 BAK

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE 1 DURRENENTZEN-SECTEUR BAK. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 3255 personnes sur 3 communes (ARTZENHEIM, BALTZENHEIM, KUNHEIM). Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **14,3 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,067 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **24 °f**
Valeur maxi : **24,8 °f**

Édité le **06/02/2025**
UDI **068000977**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DURRENENTZEN 2 UDW

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE 2 DURRENENTZEN-SECTEUR UDW. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 3034 personnes sur 3 communes (DURRENENTZEN, URSCHENHEIM, WIDENSOLEN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/02/2025**

UDI **068000979**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **15 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **190**
Valeur maxi : **0,07 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **23,8 °f**
Valeur maxi : **24,2 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : GEISWASSER

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE GEISWASSER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 317 personnes sur 1 commune (GEISWASSER). Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/02/2025**

UDI **068001013**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **16 mg/L**
Valeur maxi : **17 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0,023 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**
Année prise en compte : **2021**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,2 °f**
Valeur maxi : **26,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DESSENHEIM HEITEREN

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE SECTEUR DESSENHEIM HEITEREN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 2525 personnes sur 2 communes (DESSENHEIM, HEITEREN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **9,9 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,08 mg/L**
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **20,8 °f**
Valeur maxi : **21,1 °f**

Édité le **06/02/2025**
UDI **068001014**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR NEUF BRISACH ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ANCIEN FORAGE F1 ALGOLSHEIM, NOUVEAU FORAGE F2 ALGOLSHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 9217 personnes sur 7 communes (ALGOLSHEIM, NEUF-BRISACH, OBERSAASHEIM, VOGELGRUN, VOLGELSHEIM, WECKOLSHEIM, WOLFGANTZEN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **18 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **190**
Valeur maxi : **0,056 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,065 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **23,9 °f**
Valeur maxi : **25,1 °f**

Édité le **06/02/2025**

UDI **068001015**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
03 69 49 30 41
www.grand-est.ars.sante.fr
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR BIESHEIM

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE BIESHEIM-SECTEUR BIESHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2542 personnes sur 2 communes (BIESHEIM, VOLGELSHEIM). Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **14,3 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,015 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,08 mg/L**
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **22,5 °f**
Valeur maxi : **22,9 °f**

Édité le **06/02/2025**

UDI **068001016**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 106 points.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit (V1)	1 588 901	m^3
Volume importé (V2)	0	m^3
Volume exporté (V3)	0	m^3
Volume mis en distribution (V4)	1 588 901	m^3
Pertes (V5)	- 471 750	m^3
Volume consommé autorisé (V6)	1 117 151	m^3
Volume comptabilisé (V7)	1 069 484	m^3
Volume consommateurs sans comptage (V8)	15 889	m^3
Volume de service du réseau (V9)	31 778	m^3

Le rendement du réseau de distribution est de R = (V3+V6) / (V1+V2) x 100 = 70,31 %

Indice linéaire de consommation

L'indice linéaire de consommation est de **16,11 m^3/km/jour.**

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **7,49 m^3/km/jour.**

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **6,80 m^3/km/jour**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

930 ml de conduites renouvelées sur l'exercice soit 0,49 % du réseau :

- Kunheim : Rue du Nord = 83 ml, Rue du Rhin tranche 1 = 237 ml
- Neuf-Brisach : Rue Suzonni = 190 ml, Rue des Capucins = 190 ml, Rue de Colmar = 230 ml

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,43 %**

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Production propre du service	Indice de protection
ALGOLSHEIM 1 (SISEAUX 068000340)	80,00 %
ALGOSHEIM 2	80,00 %
BIESHEIM (SISEAUX 068000339)	80,00 %
Forage de HEITEREN (SISEAUX 068000361)	80,00 %
Forage de GEISWASSER (SISEAUX 068000364)	80,00 %
Forage forêt de KUNHEIM 1 (SISEAUX 068000155)	80,00 %
Forage forêt de KUNHEIM 2 (SISEAUX 068000157)	80,00 %

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

Annexes

1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances
L'agence de l'eau vous informe

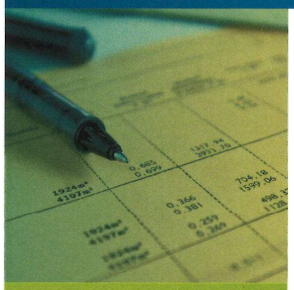

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea • données agrégées disponibles - 2022). **https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4**

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

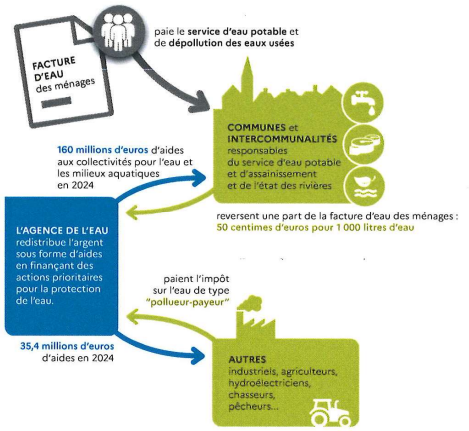

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...

VOLUME D'EAU (EN Mm^3) ÉCONOMISÉ ET SUBSTITUÉ : **5,5**	POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : **59 %**	NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS : **135**	MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)* : **9,1**
NOMBRE DE KILOMÈTRES DE COURS D'EAU RESTAURÉS : **193**	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS : **780**	NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE** : **31**	MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : **592**

* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté **d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1er janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12e Programme : https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, **24 000 km²** (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, **7 800 km²**.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :
- **32 000 km²** (6% du territoire national métropolitain)
- **4,4 millions d'habitants**
- **8 départements**
- **3 230 communes.**

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **www.eau-rhin-meuse.fr**

Maquette : AELB-DIC - Réalisation : Elit • Mars 2025 • Imprim'Vert sur papier PEFC™

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !

Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation… sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : https://consultation.eau-rhin-meuse.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 068-200041713-20250717-17062025A1-AR

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE **p.3**

Présentation du territoire desservi **p.4**

Eau potable **p.6**

1. Caractérisation technique du service p.6
   - Mode de gestion du service p.6
   - Nature des ressources en eau p.6
   - Nombre d'abonnements p.7
   - Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice p.8
   - Longueur des réseaux de desserte (hors branchements) p.8
2. Tarification de l'eau et recettes du service. p.8
   - Modalités de tarification p.8
   - Facture d'eau type p.9
   - Tarification p.9
   - Recettes 2024 HT p.10
3. Financement des investissements p.10
   - Branchements en plomb p.10
   - Montants financiers 2024 HT p.10
   - État de la dette du service.....p.10
   - Amortissements p.10
   - Programmes pluriannuels de travaux p.11
4. Indicateurs de performance p.12
   - Qualité de l'eau p.12
   - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable...p.18
   - Rendement du réseau de distribution. p.18
   - Indice linéaire de consommation p.18
   - Indice linéaire des volumes non comptés .p.18
   - Indice linéaire de pertes en réseau p.18
   - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable p.18
   - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau p.19

Annexes **p.20**

1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse p.20

TABLE DES MATIERES **p.24**